

sés (1). La tradition de ces belles œuvres se perpétuait donc au sein de l'église, et un évêque de Lyon, véritablement prêtre, Sacerdos, dota notre ville de ce *xénodochium*(2) qui est devenu un des plus beaux monuments que l'Europe compte en ce genre, et qui faisait dire à Catherinot, jurisconsulte de Bourges, au XVII<sup>e</sup> siècle :

Qua Lugduni ægri, qua suscipiuntur egentes,  
 Tam bona, tam pulchra est, tamque decora domus,  
 Ut sit pene mihi votum, mens atque voluntas,  
 Vel medicantem, vel fieri invalidum (3).

« La maison où sont reçus à Lyon les malades, où sont reçus les indigents, est si bonne, si belle, et si brillante, que j'ai presque le désir, l'intention, la volonté d'être ou mendiant, ou infirme. »

Ce fut en 549, au V<sup>e</sup> concile d'Orléans, présidé par Sacerdos, que l'on confirma l'institution de l'hospice fondé par Childebert et par la reine Ultrogotho, sur les instantes sollicitations de l'évêque de Lyon. Nous avons cru devoir donner en français le canon du concile.

« Quant au Xénodochium que le très pieux roi Childebert, et son épouse, la reine Ultrogotho, ont fondé dans la ville de Lugdunum, à l'inspiration du Seigneur, et dont nous avons confirmé le mode d'établissement, le genre de dépense, il nous a semblé à propos, en vue de Dieu, et nous trouvant réunis, de statuer par une autorité durable, que tout ce qui a été ou sera abandonné audit Xénodochium, et cela, tant de princes ci-dessus nommés, que de l'aumône de quelque fidèle que ce soit, en quelque chose, en quelque corps que ce soit encore, — que rien de ces dons ne puisse être désormais, en aucun temps, révoqué par le pontife de l'Eglise de Lugdunum, ou transféré au droit de l'Eglise; que les pontifes qui lui suc-

(1) *Concil. Chalcedon.*, pag. 649,

(2) Ce mot vient du grec, et signifie recevoir les étrangers, les pèlerins.

(3) *Nicolai Catharini Epigramm.*, lib. VI, pag. 15.